

SESSION SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE 2007

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le quinzième jour du mois d'octobre en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence d'aucun citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Hygiène du milieu
 - Émissaire pluvial dans la falaise zone 2 (secteur industries Rive-Sud ltée) dossier 502238
 - Mandat à SNC-Lavalin inc. et engagement
 - Programme Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence
 - Plan révisé

Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour est faite par le maire.

HYGIÈNE DU MILIEU

ÉMISSAIRE PLUVIAL DANS LA FALAISE ZONE 2 (SECTEUR INDUSTRIES RIVE-SUD LTÉE) DOSSIER 502238

269-2007

MANDAT À SNC-LAVALIN INC. ET ENGAGEMENT

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis numéro 502238 datés du 27 août 2007 (révision 01) pour le projet de réfection de l'émissaire pluvial dans la falaise zone 2 (secteur Industries Rive-Sud ltée) tels que préparés par SNC-Lavalin inc..

Et de mandater SNC-Lavalin inc. à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

QUE la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

La présente résolution remplace la résolution numéro 229-2007.

PROGRAMME TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

270-2007

PLAN RÉVISÉ

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 OCTOBRE 2007

CONSIDÉRANT la résolution numéro 264-2007 relative à la programmation de travaux partiels de priorité 1, 2 et 3 du 2 octobre 2007 ci-annexée;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification apportée à notre programmation par notre résolution numéro 264-2007;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à notre programmation à la demande du ministère des Affaires municipales et des Régions, en vertu de leur lettre datée du 5 octobre 2007, lesquelles sont annexées;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la nouvelle programmation de travaux partiels de priorité 1, 2 et 3 et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

ET d'informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

271-2007

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 10 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier